Telétransmis en Préfecture

Le : 27 AVR. 2023

Publié 27 AVR. 2023

DEPARTEMENT DE LA HAUTE-SAVOIE
***
ARRONDISSEMENT DE ST JULIEN-EN-GENEVOIS
***

REPUBLIQUE FRANCAISE

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION ANNEMASSE – LES VOIRONS – AGGLOMERATION

SIEGE : 11, AVENUE EMILE ZOLA – 74100 ANNEMASSE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU

OBJET :

Délibération programme DCS 2023

N° BC_2023_0031

Séance du : 25 avril 2023

Convocation du : 18 avril 2023

Nombre de membres en exercice au jour de la séance : 18

Président de séance : Gabriel DOUBLET

Secrétaire de séance : Antoine BLOUIN

Membres présents :
Laurent GILET, Dominique LACHENAL, Louiza LOUNIS, Yves CHEMINAL, Bernard BOCCARD, Jean-Paul BOSLAND, Antoine BLOUIN, Denis MAIRE, Jean-Luc SOULAT, Pauline PLAGNAT-CANTOREGGI, Gabriel DOUBLET, Patrick ANTOINE, Véronique FENEUL, Nadine JACQUIER, Alain LETESSIER

Excusés :
Guillaume MATHELIER, Christian DUPESSEY, Anny MARTIN

***

Vu la délibération du conseil communautaire du 13 octobre 2021 n°CC-2021-0148 mettant à jour les délégations de pouvoirs du conseil au profit du bureau et notamment le paragraphe n°B-4 de son annexe,

Afin de permettre une meilleure appréhension de la traduction financière et budgétaire de la politique de cohésion sociale d'Annemasse Agglo, il est proposé au Bureau Communautaire de valider une Délibération Programme annuelle des subventions versées, reprenant l'intégralité des inscriptions budgétaires votées au BP 2023 à la demande des différents services qui composent aujourd'hui la Direction de la Cohésion Sociale.

Cette démarche vise également à simplifier l'instruction administrative et comptable de ces subventions tout au long de l'exercice. Le principe repose sur la logique suivante :
- si les subventions sollicitées, conventionnées ou non, sont inférieures ou correspondent strictement aux montants inscrits au Budget Primitif, et sous réserve des vérifications habituelles des données administratives et financières, les services de la DCS sont habilités à instruire les demandes et à opérer le paiement desdites subventions ;
- si les demandes de subvention présentées par les associations sont supérieures aux inscriptions budgétaires annuelles, alors les services procèdent à une instruction complémentaire rectificative.

Dans tous les cas, le bilan des subventions allouées par Annemasse Agglo au titre de l'exercice n et, le cas échéant, le contrôle de la conformité de l'emploi de ces ressources à la convention qui lie l'EPCI à l'association, restent opérés par les services avant l'instruction de la demande de subvention pour l'exercice n+1.

Développement Social Urbain – Politique de la Ville :

Le montant des subventions proposées s'élève à **425 180,00 €** se répartit de la manière suivante :

Signé par : Antoine BLOUIN
Date : 26/04/2023
Qualité : Agglo - Secretaire Bureau Communautaire

Organisme	Adresse	Montant réalisé en 2022 en €	Montant prévu BP 2023 en €	Commentaires
Mission Locale	26 avenue de Verdun 74100 Annemasse	126 384,54 €	128 000,00 €	Convention

APRETO	61 rue du château rouge 74106 Annemasse Cedex	110 000,00 €	110 000,00 €	Convention
APRETO - Journée SIDA		2 150,00 €	2 150,00 €	Pas de convention
APRETO - APPART 74		33 000,00 €	33 000,00 €	Convention
Addictions France	3 rue de Genève 74100 Annemasse	14 000,00 €	14 000,00 €	Convention
ADIE	17 rue du CEP 74600 Annecy	6 000,00 €	6 000,00 €	Convention
YELEN	Impasse de Thenières 74140 Ballaison	45 000,00 €	45 000,00 €	Convention
UNAFAM	3 rue Léon Rey Grange 74000 Annecy	3 000,00 €	3 000,00 €	Pas de Convention
Appel à projets Contrat Ville	/	- €	9 000,00 €	Soutien financier pour des projets mis en place dans les QVA
Espace Femmes	34 place des Afforets 74800 La Roche-sur-Foron	28 000,00 €	28 000,00 €	Convention
La Cause des femmes	Mairie de Gaillard BP 36 74240 Gaillard	5 000,00 €	3 500,00 €	Pas de convention
GRETA (TREMPLIN)	9 rue des marronniers 74105 Annemasse Cedex	43 530,00 €	43 530,00 €	Convention
TOTAL		**416 064,54 €**	**425 180,00 €**	**+ 2,2 %**

Accessibilité Gérontologie Handicap Santé

Le montant des subventions proposées s'élève à **103 700,00 €** et se répartit de la manière suivante :

Organisme	Adresse	Montant réalisé en 2022 en €	Montant prévu BP 2023 en €	Commentaires
Les Aînés de l'agglo		2 000,00 €	2 000,00 €	Pas de convention
REGAARS	2 place du Jumelage 74100 Annemasse	7 000,00 €	7 000,00 €	Pas de convention
Espace Handicap	6 rue Léon Bourgeois 74100 Ville-La-Grand	82 000,00 €	82 000,00 €	Convention
Handy Mobil	115 route de Taninges 74100 Vétraz-Monthoux	4 500,00 €	4 500,00 €	Convention

Telétransmis en Préfecture

Le : 27 AVR. 2023

Publié 27 AVR. 2023

GEM Au Petit Vélo	16 Marc Courriard 74100 Annemasse	4 000,00 €	4 000,00 €	Pas de convention
PEGASE	622 route de Brénaz 74250 Viuz-en-Sallaz	4 200,00 €	4 200,00 €	Convention
TOTAL		**103 700,00 €**	**103 700,00 €**	-

Hébergement-Précarité / Population santé

Le montant des subventions proposées s'élève à **389 137,00 €** et se répartit de la manière suivante :

Organisme	Adresse	Montant réalisé en 2022 en €	Montant prévu BP 2023 en €	Commentaires
ARIES Mise à disposition personnels	36 route de Bonneville 74100 Annemasse	114 338,15 €	186 000,00 €	Convention Augmentation de l'ouverture du dispositif (6 mois)
Croix Rouge Française	14 route de Romagny 74100 Annemasse	8 000,00 €	8 000,00 €	Pas de convention
Banque alimentaire CLECT	221 Rue de la Géline 74380 Cranves-Sales	0,00 €	11 237,00 €	-
Maison Coluche	3 rue Ernest Renan 74100 Ambilly	52 500,00 €	52 500,00 €	Convention
ALFAA GHS	33 rue de la république 74100 Ville La Grand	22 988,00 €	15 000,00 €	Convention
Escale Accueil	28 rue du Vernand 74100 Annemasse	22 500,00 €	22 500,00 €	Convention
Secours Catholique - Noël ensemble	65 avenue de la gare 74100 Annemasse	1 188,53 €	3 900 ,00 €	Pas de convention
Projet MOUS/ ALFA3A	Passage de la Cathédrale 74000 Annecy	55 000,00 €	85 000,00 €	Convention Financement à 50 % avec l'État d'un poste médiateur ETI
Projet MOUS Logement	DDETS Annecy	- €	5 000,00 €	Convention en cours de rédaction
TOTAL		**278 514,68 €**	**389 137,00 €**	**+ 28,5 %**

Prévention-Sécurité accès au droit

Le montant des subventions proposées s'élève à **46 500,00 €** et se répartit de la manière suivante :

Organisme	Adresse	Montant réalisé en 2022 en €	Montant prévu BP 2023 en €	Commentaires
AVIJ 74 Interventions MJD	41 avenue du Parmelan 74000 Annecy	13 000,00 €	13 000,00 €	Convention
AVIJ 74 Poste ISPG		9 500, 00€	19 000, 00 €	Convention en cours de rédaction Portage du poste ISPG par l'AVIJ à compter de juillet 2022
FOL 74	3 avenue de la Plaine 74008 Annecy	4 000,00 €	4 000,00 €	Pas de convention
ASSFAM	100 route de Vienne 69372 Lyon Cx	10 000,00 €	10 000,00 €	Convention
Conciliateur de justice	120 chemin des Vignes 73100 Pugny Chatenod	- €	500,00 €	Pas de convention
TOTAL		**36 500,00 €**	**46 500,00 €**	**+ 21,5 %**

Autres subventions et contributions

Le montant des subventions proposées s'élève à **965 000,00 €** et se répartit de la manière suivante :

Organisme	Adresse	Montant réalisé en 2022 en €	Montant prévu BP 2023 en €	Commentaires
CIAS		300 000,00 €	585 000,00 €	75 000€ de fonctionnement (idem 2022) Forte augmentation des loyers : 510 000€
SIGETA	60 avenue Marie Curie 74160 Archamps	379 788,00 €	380 000,00 €	
TOTAL		**679 788,00 €**	**965 000,00 €**	**+ 41,96 %**

Le Bureau Communautaire, entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré :
A l'unanimité,

DECIDE :

D'APPROUVER la délibération programme qui présente les inscriptions budgétaires (Budget Primitif) de la Direction de la Cohésion Sociale au titre de l'exercice 2023,

D'AUTORISER le président ou son représentant à signer, à la suite l'attribution des subventions correspondantes, sollicitées par les bénéficiaires et instruites par les services en conformité avec

Telétransmis en Préfecture

Le : 27 AVR. 2023

les règles précisées dans le cadre de cette Délibération Programme, conformément au vote du Budget Primitif 2023,

Publié 27 AVR. 2023

DE DIRE que les crédits sont prévus au budget 2023.

Le Secrétaire de séance

Pour le président et par délégation,

Signé par : Alain FARINE
Date : 26/04/2023
Qualité : Agglo - DGS

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux devant Monsieur le Président d'Annemasse Agglo dans le délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. Un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal administratif de Grenoble dans le délai de deux mois à compter de la notification de la délibération ou de sa date de publication, ou à compter de la réponse d'Annemasse Agglo, si un recours gracieux a été préalablement déposé.